

Après huit jours en mission à l'étranger au sein de l'OTAN, je constate que les incertitudes sur l'après-6 mai et sur la place de la France dans l'alliance ont suscité de nombreuses questions de la part de nos alliés lors de nos discussions hors-service.

On y a parlé aussi de ces baisses importantes des budgets consacrés à la défense en Europe qui inquiètent tous les militaires sur ses capacités futures à assurer sa sécurité.

Ces inquiétudes existent aussi chez nous si je me réfère au site du Mamouth qui a fait un « net-sondage ». Trois questions dont il reconnaît lui-même l'absence de validité scientifique (Les sondages pourtant faits scientifiquement se sont montrés aussi imparfaits lors du premier tour de l'élection présidentielle me semble-t-il) ont été posées et auraient suscité une forte participation,

- 57% des cliquants placent Nicolas Sarkozy devant François Hollande pour défendre le budget et la France mais 30% affirment qu'aucun des deux ne convient.
- 58% des cliquants s'accordent à dire que le budget de la défense va souffrir, quoi qu'il arrive. 29% pensent même que ce budget sera « fortement réduit ».
- 47% estiment que c'est l'armée de terre qui sera concernée par les coupes, 11%, l'armée de l'air, 5% la marine. 35% pensent que les trois armées seront concernées.

Pas vraiment de quoi pavoiser, au contraire si les priorités sont l'éducation, la lutte contre le chômage, le logement, la sécurité qui n'est pourtant pas seulement intérieure ! Le prochain président de la République sera pourtant en première ligne sur ce thème d'autant qu'il participera au sommet de l'OTAN à Chicago le 20 mai prochain

Pour revenir à mon post du 15 avril

Un jeune camarade, que je remercie de m'avoir contacté, s'est étonné de ma remarque sur l'interdiction à un militaire en activité d'adhérer à ADEFDROMIL. Effectivement, je n'ai pas la référence du texte officiel justifiant cette affirmation.

Le code de la défense encadre cependant le droit d'association avec l'article L4121-4 entré en vigueur le 30 mars 2007 : « (...) L'existence de groupements professionnels militaires à caractère syndical ainsi que l'adhésion des militaires en activité de service à des groupements professionnels sont incompatibles avec les règles de la discipline militaire (...) ».

Un post sur le site du journaliste Philippe [Chapleau](#) le 23 avril confirme mon approche avec la démission imposée à un gendarme en activité de l'association Gendarme-et-citoyens.